

Je trie 
Bitcherland!
Pour l'environnement de demain...

À partir du
30 mai 2022

**Les ordures
ménagères** 
au
**Pays de
Bitche**

... Autrement!

SOMMAIRE

- 3/ **Édito**
- 5/ **La distribution des nouvelles poubelles extérieures**
- 6/ **L'extension des consignes de tri : *Que dit la loi ?***
- 7/ **L'extension des consignes de tri :
*Qu'en est-il au Pays de Bitche ?***
- 8/ **« *Et concrètement* » ?**
- 9/ **Le nouveau calendrier de collecte**
- 10/ **En pratique**
- 11/ **Ma poubelle à couvercle bordeaux**
- 12/ **Ma poubelle noire/grise à autocollant jaune**
- 14/ **Les déchetteries au Pays de Bitche**
- 15/ **Mes déchets en verre**
- 16/ **Le tri des biodéchets :
*De nouveaux équipements sont à votre disposition !***
- 18/ **Les gestes citoyens : Tous responsables !**
- 19/ **La carte Sydem'Pass**

Mesdames, Messieurs,
Chères habitantes et chers habitants du Bitcherland,

La loi du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire nous engage collectivement à plus de responsabilités et à plus d'efficacité en matière de gestion des ordures ménagères.

Ainsi, le déploiement de l'extension des consignes de tri a pour objectif de mieux valoriser nos déchets, de développer le recyclage, et de simplifier les gestes de tri au quotidien.

Dans ce contexte national, notre syndicat de gestion des déchets ménagers, le SYDEME, met en œuvre l'extension des consignes de tri, qui s'accompagne corrélativement de la suppression du sac orange.

Cette évolution de nos habitudes de tri doit être pour le Pays de Bitche l'occasion de redéfinir plus généralement la production, la gestion et la tarification de notre service des ordures ménagères.

Quelques modifications majeures vont intervenir dans les prochaines semaines et de nombreuses réflexions ont été engagées.

La ligne de conduite est claire :

- Réduire la production de déchets ménagers et diminuer les exportations de déchets, au travers d'une gestion à la source de certains déchets (*déchets alimentaires et déchets verts*) ;
- Maîtriser le coût global de la gestion des ordures ménagères, qui représente pour la Communauté de Communes un budget de 7,6 millions d'euros.

Ainsi, avec Serge STEBLER, l'ensemble des élus et toute l'équipe communautaire, je sais pouvoir compter sur chacune et de chacun d'entre nous, pour permettre à notre territoire de devenir un territoire plus éco-responsable encore.



David SUCK

Président de la Communauté de Communes du Pays de Bitche

En charge de la délégation relative à la préservation de l'environnement et à la gestion des déchets, j'ai l'honneur et la responsabilité de m'engager dans ce vaste dossier des ordures ménagères.

Suite à la généralisation de l'extension des consignes de tri au sein des 46 communes de notre territoire, nous nous familiariserons prochainement avec une nouvelle façon de trier nos déchets ménagers.

Ce nouveau dispositif, composé de 2 bacs, aura différents intérêts majeurs :

- Trier nos déchets depuis notre domicile, sans avoir à se déplacer vers des Bornes d'Apport Volontaire ;
- Séparer nos déchets dès le lieu de production, ce qui limitera les frais de tri.

Avec la suppression du sac orange, ce seront autant de matières plastiques qui seront produites en moins, dans l'intérêt de notre planète.

Ce nouveau mode de gestion de nos déchets représente également une solution concrète aux conséquences que pouvait avoir le tri multiflux sur le contenu du sac orange (*c'est-à-dire sur nos déchets recyclables*) qui, souillé, se trouvait impropre à la valorisation.

Dans le même temps, des composteurs individuels sont également mis en place au Pays de Bitche, visant à réduire le volume de biodéchets transportés vers les centres de tri et à limiter l'impact de la pollution liée au transport.



Serge STEBLER

*Vice-Président de la Communauté de Communes du Pays de Bitche
en charge du patrimoine naturel, de l'environnement et
des déchets ménagers*

Mesdames et Messieurs, chers usagers, le Pays de Bitche est reconnu pour ses ambitions, ses valeurs et son sens des responsabilités.

Tous ensemble, continuons à être un territoire exemplaire et mobilisons-nous afin de préserver l'environnement qui nous entoure !

Les équipes de la Communauté de Communes sont à votre disposition pour répondre à toutes vos questions, n'hésitez pas à les contacter.





La distribution des nouvelles poubelles extérieures

Depuis le 15 novembre 2021, nos équipes techniques ont parcouru les 46 communes du Pays de Bitche.

► Leur mission ?

Se rendre à votre domicile afin de vous remettre votre nouvelle poubelle extérieure à couvercle bordeaux.

La Communauté de Communes du Pays de Bitche tient à remercier l'ensemble des équipes mobilisées **durant près de 4 mois**, pour leur professionnalisme et leur engagement !

► Le bilan de la distribution, en quelques chiffres :

93.41% des foyers ont pu être dotés de leur nouvelle poubelle extérieure par nos équipes, directement à domicile.

Sur les **14 918** poubelles déjà en place, **473** poubelles ont été récupérées dans nos ateliers (*indisponibilité lors du 1^{er} et du 2nd passage de nos équipes à domicile*).

MERCI À TOUTES ET À TOUS pour votre accueil chaleureux !



Si vous n'avez toujours pas reçu votre nouvelle poubelle extérieure, merci de contacter les services de la Communauté de Communes du Pays de Bitche au **03.87.96.99.45** ou par mail à **contact@cc-paysdebitche.fr**

Extension des consignes de tri

Extension des consignes de tri :

Que dit la loi ?

La loi du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et pour une économie circulaire a instauré « l'extension des consignes de tri ».

Il s'agit de nouvelles consignes de tri à appliquer, avec un double objectif :

- ▶ **Simplifier le geste de tri** (afin de limiter les erreurs de tri)
- ▶ **Développer le recyclage des déchets** (afin d'augmenter la quantité de déchets valorisés)

Le maître mot de l'extension des consignes de tri est le suivant :

« 100% des emballages et des papiers se trient » !

L'objectif du Grenelle de l'environnement est de passer de 67% des emballages recyclés à **75%** ! Et d'augmenter ainsi le nombre de kilogrammes de déchets recyclés par an et par habitant, sur l'ensemble du territoire.

Concrètement, un certain nombre de déchets jusqu'à maintenant déposés dans le sac bleu **seront désormais à recycler** ! (par exemple : films plastique, pots et tubes alimentaires, barquettes, etc...)

Aujourd'hui, **plus de 35 millions de Français** sont concernés par l'extension des consignes de tri et peuvent trier tous leurs emballages.

Ce que prévoit la loi : application de l'extension des consignes de tri sur l'ensemble du territoire national d'ici le 31 décembre 2022.

Ainsi, 100% des Français seront concernés par l'extension des consignes de tri !

Extension des consignes de tri :

Qu'en est-il au Pays de Bitche ?

Dans ce contexte, le Syndicat Mixte de Transport et de Traitement des Déchets Ménagers de Moselle-Est (SYDEME) applique l'extension des consignes de tri dès le premier semestre 2022.

Par conséquent, le SYDEME **ne mettra plus de sacs orange** à disposition des habitants.



Les habitants du Pays de Bitche seront dotés désormais de **2 sacs de couleur** :

des sacs verts



des sacs bleus



Suite à la **suppression du sac orange**, chaque territoire s'est organisé afin de permettre aux habitants de **trier le contenu de l'ancien sac orange**.

L'une des propositions était la suivante : installer des Bornes d'Apport Volontaire

Dans ce cas, les habitants stockeraient les déchets des anciens sacs orange à leur domicile, pour ensuite les ramener dans des Bornes d'Apport Volontaire (comme cela est le cas au Pays de Bitche pour le verre par exemple).

Cette proposition, retenue dans d'autres territoires, n'a pas été mise en œuvre au Pays de Bitche.

En effet, la Communauté de Communes du Pays de Bitche a souhaité maintenir le service de collecte des déchets ménagers « en porte à porte » (c'est-à-dire à domicile, sans que les habitants n'aient à se déplacer pour déposer tous leurs déchets recyclables dans des Bornes d'Apport Volontaire).

Le 1^{er} objectif de la Communauté de Communes est de faciliter « l'extension des consignes de tri » et de permettre aux habitants d'effectuer le tri des déchets directement depuis leur domicile.

Comment ?

Avec l'ajout d'une poubelle extérieure supplémentaire !



« Et concrètement ? »

De novembre 2021 à février 2022, nos équipes ont déployé de nouvelles poubelles extérieures sur le territoire des 46 communes du Pays de Bitche.

La dotation des nouvelles poubelles varie selon la **composition de votre foyer** :

- ▶ **1 à 2 personnes** : 1 bac de 120 litres 
- ▶ **3 à 4 personnes** : 1 bac de 240 litres 
- ▶ **5 personnes et plus** : 1 bac de 240 litres + 1 bac de 120 litres 

À compter du **30 mai 2022**, le tri de vos déchets sera désormais effectué par le biais de deux poubelles différentes :



Une poubelle à autocollant jaune

- ▶ il s'agit là de votre **ancienne** poubelle (*noire ou grise*)
- ▶ dédiée aux déchets recyclables
- ▶ déchets déposés **en vrac**, directement dans la poubelle, **sans sac !**



Une poubelle à couvercle bordeaux

- ▶ il s'agit là de votre **nouvelle** poubelle
- ▶ dédiée aux ordures ménagères résiduelles (*sacs bleus et sacs verts*)

Les sacs bleus et les sacs verts continueront à être collectés comme c'est le cas aujourd'hui.

Les sacs bleus et les sacs verts devront être déposés dans votre nouvelle poubelle à couvercle bordeaux.

Conformément au code couleur défini à l'échelle nationale, il convient de matérialiser cette poubelle dédiée aux déchets recyclables par la couleur jaune.

La loi du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire **a en effet harmonisé les couleurs des poubelles sur l'ensemble du territoire d'ici le 31 décembre 2022.**

A cet effet, un autocollant jaune est à apposer par vos soins sur le couvercle de votre actuelle poubelle noire/grise.

Sur cet autocollant jaune, il convient d'y noter votre adresse, avec un marqueur indélébile.

En aucun cas cet autocollant jaune ne doit être retiré. Cet autocollant est joint à ce guide sous le même pli. Si votre autocollant est abîmé et / ou déchiré, vous pouvez prendre contact avec la Communauté de Communes, afin d'en obtenir un nouveau.



ATTENTION : En l'absence d'autocollant jaune apposé sur le couvercle de votre poubelle noire, votre poubelle ne pourra pas être collectée par notre prestataire.

SANS AUTOCOLLANT JAUNE SUR LE COUVERCLE, PAS DE COLLECTE !

Le nouveau calendrier de collecte



La collecte des ordures ménagères s'effectuera **en deux temps** :

► Semaine paire :

Collecte de votre nouvelle poubelle à couvercle bordeaux (sacs bleus et sacs verts)

Les sacs verts et bleus devront être déposés dans la poubelle à couvercle bordeaux, sortie la veille pour un ramassage dès le lendemain.

► Semaine impaire :

Collecte de votre ancienne poubelle noire/grise (dédiée aux déchets recyclables)

Dans votre poubelle extérieure noire/grise (dotée désormais d'un autocollant jaune), tous les déchets recyclables devront y être déposés en vrac, sans sac !

⚠ ATTENTION : La collecte de votre poubelle ne pourra pas avoir lieu si l'autocollant jaune n'est pas apposé correctement sur le couvercle.

Calendrier des collectes de juin à décembre 2022

DÉMARRAGE le lundi 30 mai et mardi 31 mai : semaine paire

JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE
1 M Justin	1 V Thierry	1 L Alphonse	1 J Gilles	1 S Thér. de l'E.	1 M Toussaint	1 J Avent, Florence
2 J Blandine 22	2 S Martinien	2 M Julien-Eym.	2 V Ingrid	2 D Léger	2 M Défunct 44	2 V Viviane
3 V Kévin	3 D Thomas	3 M Lydie 31	3 S Grégoire	3 L Gérard	3 J Hubert	3 S François-Xavier
4 S Clotilde	4 L Florent	4 J Jean-Marie, Vianney	4 D Rosalie	4 M Fr. d'Assise	4 V Charles	4 D Barbara
5 D Pentecôte	5 M Antoine	5 V Abel	5 L Raïssa	5 M Fleur 40	5 S Sylvie	5 L Gérald
6 L Lundi de pentecôte	6 M Mariette 27	6 S Transfiguration	6 M Bertrand	6 J Bruno	6 D Bertille	6 M Nicolas
7 M Gilbert	7 J Raoul	7 D Gaétan	7 M Reine	7 V Serge	7 L Carine	7 M Ambroise 49
8 M Médard	8 V Thibault	8 L Dominique	8 J Nativité N.-D. 36	8 S Pélagie	8 M Geoffroy	8 J Imm. Conception
9 J Diane 23	9 S Amandine	9 M Amour	9 V Alain	9 D Denis	9 M Théodore 45	9 V Pierre Fourier
10 V Landry	10 D Ulrich	10 M Laurent 32	10 S Inès	10 L Ghislain	10 J Léon	10 S Romaric
11 S Barnabé	11 L Benoît	11 J Claire	11 D Adelphe	11 M Firmin	11 V Armistice 1918	11 D Daniel
12 D Guy	12 M Olivier 28	12 V Clarisse	12 L Apollinaire	12 M Wilfried 41	12 S Christian	12 L Jeanne F.C.
13 L Antoine de P.	13 M Henri, Joël	13 S Hippolyte	13 M Aimé	13 J Géraud	13 D Brice	13 M Lucie
14 M Elisee	14 J Fête Nationale	14 D Evrard	14 M La Croix	14 V Juste	14 L Sidoine	14 M Odile 50
15 M Germaine	15 V Donald	15 L Assomption	15 J Roland 37	15 S Thér. d'Avila	15 M Albert	15 J Ninon
16 J J.F. Régis 24	16 S ND Mt Carmel	16 M Arnel	16 V Edith	16 D Edwige	16 M Marguerite 46	16 V Alice
17 V Hervé	17 D Charlotte	17 M Hyacinthe 33	17 S Renaud	17 L Baudoin	17 J Elisabeth	17 S Gaël
18 S Léonce	18 L Frédéric	18 J Hélène	18 D Nadège	18 M Luc	18 V Aude	18 D Gatien
19 D Romuald	19 M Arsène	19 V Jean-Eudes	19 L Émilie	19 M René 42	19 S Tanguy	19 L Urbain
20 L Silvere	20 M Marina 29	20 S Bernard	20 M Davy	20 J Adeline	20 D Edmond	20 M Théophile
21 M Rodolphe	21 J Victor	21 D Christophe	21 M Matthieu	21 V Céline	21 L Prés. Marie	21 M Pierre Can. 51
22 M Alban	22 V Marie-Mad.	22 L Fabrice	22 J Maurice 38	22 S Elodie	22 M Cécile	22 J Fr.-Xavière
23 J Audrey 25	23 S Brigitte	23 M Rose de L.	23 V Constant	23 D Jean de C.	23 M Clément	23 V Armand
24 V Jean-Baptiste	24 D Christine	24 M Barthélemy 34	24 S Thècle	24 L Florentin	24 J Flora 47	24 S Adèle
25 S Prosper	25 L Jacques	25 J Louis	25 D Hermann	25 M Crépin	25 V Catherine	25 D Noël
26 D Anthelme	26 M Anne, Joach.	26 V Natacha	26 L Côme, Damien	26 M Dimitri 43	26 S Delphine	26 L Etienne
27 L Fernand	27 M Nathalie 30	27 S Monique	27 M Vinc. de P.	27 J Emeline	27 D Sévrin	27 M Jean
28 M Irénée 26	28 J Samson	28 D Augustin	28 M Venceslas	28 V Jude	28 L Jacq. de la M.	28 M Innocents 52
29 M Pierre-Paul	29 V Marthe	29 L Sabine	29 J Michel 39	29 S Narcisse	29 M Saturnin	29 J David
30 J Martial	30 S Juliette	30 M Fiacre 35	30 V Jérôme	30 D Bienvenue	30 M André 48	30 V Roger
	31 D Ignace de L.	31 M Aristide		31 L Quentin		31 S Sylvestre



ATTENTION : Le jour de collecte de vos déchets demeure inchangé*

Par exemple, si votre poubelle est habituellement ramassée le mercredi, ce jour de collecte reste identique.

- Le vendredi des semaines paires : votre poubelle à couvercle bordeaux sera collectée
- Le vendredi des semaines impaires : votre poubelle à autocollant jaune sera collectée

*Seule la commune de BETTVILLER est concernée par une modification du jour de collecte (ainsi que ses annexes : GUIRING et HOELLING). Auparavant, la collecte était effectuée le lundi après-midi.

À compter du 30 mai 2022, la collecte sera effectuée le mercredi après-midi.



En pratique ...

- ▶ **Jusqu'à aujourd'hui** : ramassage chaque semaine des sacs multiflux déposés dans une poubelle extérieure
- ▶ **À compter du 30 mai 2022** : ramassage différencié chaque semaine (*semaine paire* : la poubelle à couvercle bordeaux ; *semaine impaire* : la poubelle noire à autocollant jaune).

Il s'agit donc de séparer les flux et de les collecter à des fréquences distinctes, afin de permettre aux déchets recyclables d'être valorisés au mieux.

La difficulté de la collecte actuelle (*sacs multiflux déposés dans la même poubelle extérieure*) consiste dans le fait que les déchets recyclables sont souillés par le contenu du sac vert.

En pratique, lors du ramassage des sacs multiflux dans une poubelle unique, les biodéchets déposés dans le sac vert altèrent la valorisation des déchets recyclables.

En résumé, après compactage des sacs verts, bleus et orange, le contenu du sac vert évolue vers une forme liquide, qui souille directement le contenu du sac orange (*papiers, carton etc...*). La valorisation des déchets recyclables se trouve ainsi dégradée.



En effectuant des collectes séparées (*via 2 poubelles différentes*), le prestataire de collecte ramassera :

- ▶ **En semaine paire : les sacs bleus et verts**
- ▶ **En semaine impaire : les déchets recyclables**

Ainsi, cette démarche assure une meilleure efficacité et davantage d'efficacité à la valorisation des déchets recyclables. Les déchets recyclables ne pourront en effet pas être détériorés par les autres déchets, dès lors qu'ils font l'objet d'une collecte qui leur est entièrement dédiée !

L'objectif est simple :

- ▶ **Assurer une meilleure valorisation des déchets recyclables !**

Chacun d'entre vous fait l'effort de trier les déchets, il convient donc de s'assurer que ce tri aboutisse réellement et qu'il ne soit pas altéré par le processus de collecte !

Telle est la finalité de la collecte de vos déchets via 2 poubelles différentes !

Ma poubelle à couvercle bordeaux



► Quels déchets puis-je déposer dans ma poubelle à couvercle bordeaux ?

Votre nouvelle poubelle extérieure à couvercle bordeaux est dédiée aux ordures ménagères résiduelles.

Vous pouvez donc y déposer : **vos sacs verts et vos sacs bleus**

Les déchets à déposer dans le sac bleu :



Les objets en plastique autres que les emballages
(vaisselle jetable, brosses à dents, rasoirs, cintres, jouets ...)

! **ATTENTION :** les emballages en plastique se trient désormais en vrac dans le bac jaune. Ils ne doivent plus être déposés dans les sacs bleus.

Les emballages non vidés, les mégots de cigarettes et cendres, les lingettes nettoyantes, les couches-culottes, les cotons démaquillants, les sacs d'aspirateurs, les déchets minéraux, les litières, les textiles hors d'usage, la vaisselle cassée, les pots en terre cuite, ...



Les déchets à déposer dans le sac vert :



Le principe du sac vert reste inchangé. Vous pourrez continuer à y déposer **vos biodéchets**.

- Les préparations de repas : épluchures de fruits et de légumes, coquilles d'œufs...
- Les restes de repas : marc de café, sachets de thé, pain, restes de viandes et de poissons, fruits et légumes...
- Les papiers souillés : mouchoirs, essuie-tout, serviettes en papier blanc
- Les petits déchets verts : plantes d'intérieur, fleurs fanées
- La paille, la sciure, les copeaux de bois



! **NE PAS JETER :** huiles, cendres, litière, capsules de café, etc...

! **Les déchets verts du jardin sont à déposer en déchetterie** (toutes les informations concernant les déchetteries du Pays de Bitche : rendez-vous en page 14)

Ma poubelle noire/grise à autocollant **jaune**



► Quels déchets puis-je déposer dans ma poubelle à autocollant jaune ?

La poubelle à autocollant jaune est dédiée aux déchets recyclables.

Elle recueillera donc :

- **Le contenu de l'ancien sac orange**
- **Les nouveaux emballages** (en application de l'extension des consignes de tri)

Ainsi, à compter du **30 mai 2022**, en plus des emballages triés dans le sac orange, vous pourrez ajouter : les sachets, les barquettes, les tubes, les pots et boîtes en plastique, les films, les sachets etc...

En simplifiant le geste de tri, nous diminuons les erreurs de tri (les erreurs de tri étaient importantes dans l'ancien sac orange).

Le but des nouvelles consignes de tri : **vous aider à trier plus et mieux !**

Sur les 1,1 million de tonnes d'emballages en plastique mises sur le marché chaque année en France, seuls 29% sont recyclés (source : Citeo).

Aujourd'hui, il est possible de faire beaucoup plus, il faut faire mieux !



**Le sac ORANGE, c'est fini !
Les déchets recyclables sont à déposer en VRAC, sans SAC !
Directement dans votre poubelle noire !**

**EN
VRAC,
SANS
SAC !**

100%
de vos
emballages
se trient !

Pour être collectée par notre prestataire, votre actuelle poubelle noire/grise doit être dotée d'un autocollant jaune apposé par vos soins sur le couvercle de votre poubelle

**ATTENTION :
sans autocollant
jaune sur le
couvercle,
pas de collecte !**

Petit tour d'horizon du vrac à recycler :

► **Même souillé, c'est recyclé !**

Inutile de laver ou de rincer vos emballages. Les emballages seront rincés directement dans les usines de recyclage. Il vous suffit de bien vider vos emballages avant de les jeter.

► **Ne pas emboîter les emballages !**

Chaque matière est recyclée différemment. En centre de tri, les emballages emboîtés sont refusés et ne peuvent donc être recyclés.

Les déchetteries au Pays de Bitche

Deux déchetteries vous accueillent tout au long de l'année :

▶ BITCHE

Sortie de Bitche, direction Hanviller – Schorbach

▶ ROHRBACH-LÈS-BITCHE

Sortie de Rohrbach-lès-Bitche,
direction Petit-Réderching,
dans la Zone d'activité Intercommunale Trinkwiese



Déchetterie

Bitche

Vers
Gros-Réderching



Déchetterie

Zone d'activité
intercommunale
Trinkwiese

Vers
Petit-Réderching

Rohrbach-lès-Bitche

Vers
Bining

Horaires d'hiver

(du 1^{er} novembre au 31 mars) :

Lundi : 13h-17h

Du mardi au vendredi :

9h-12h et 13h-17h

Samedi : 9h-12h et 13h-16h

Horaires d'été

(du 1^{er} avril au 31 octobre) :

Du lundi au vendredi :

9h-12h et 13h-17h

Samedi : 9h-12h et 13h-16h

Les déchets acceptés en déchetteries sont :

- Les déchets encombrants
- La ferraille
- Les déchets verts
- Les solvants usés, peintures et huiles de vidange des particuliers
- Le bois, le papier, les cartons vidés et pliés
- Les meubles
- Les gravats inertes
- Les pneus de véhicules légers déjantés
- Les batteries
- Les appareils électroménagers et électroniques
- Les piles usagées
- Les anciennes paires de lunettes
- Les radiographies



N'oubliez pas votre carte
Sydem'Pass : elle ouvrira
la barrière d'accès !

Infos déchetteries

Les habitants du Pays de Bitche peuvent déposer gratuitement leurs déchets, sans restriction de volume ni de nombre de passage.

Mes déchets en verre

**Pour les emballages en verre : les habitudes restent les mêmes !
Des bornes à verre sont réparties à travers tout le territoire du Bitcherland.**

La Communauté de Communes a procédé à l'installation de **24 nouvelles bornes à verre** sur le territoire.
Des nouvelles bornes destinées à accueillir vos déchets en verre !

Des bornes supplémentaires ont été déployées fin mars dans les communes suivantes :

Achen, Baerenthal, Bettviller, Bining, Breidenbach, Eguelshardt, Enchenberg, Goetzenbruck, Gros-Réderching, Hottviller, Lemberg, Meisenthal, Montbronn, Obergailbach, Petit-Réderching, Philippsbourg, Rahling, Rohrbach-lès-Bitche, Rolbing et Volmunster.



L'objectif de ce déploiement ?

- ▶ Mailler efficacement le territoire en bornes à verre
- ▶ Limiter les déplacements des usagers
- ▶ Garantir un volume suffisant de bornes à verre

On compte approximativement 1 borne à verre pour 250 habitants.

En déposant vos emballages en verre dans une borne dédiée, vous êtes assurés qu'ils seront recyclés !

Les bornes à verre peuvent recevoir vos déchets en verre, à savoir :

Les bouteilles en verre

Les bocaux en verre

Les pots en verre

Les flacons en verre

NE PAS JETER

Bouchons, vaisselle cassée, verres à boire, ampoules, porcelaine, faïence, cristal, vases et verres spéciaux (miroirs, vitrocéramique, ...)

Vos déchets en verre ne doivent pas être déposés ni dans le sac vert ni dans le sac bleu, ni dans votre poubelle à autocollant jaune.



Le tri des biodéchets

De nouveaux équipements sont à votre disposition !

Deux nouveaux équipements sont déployés au Pays de Bitche :

- ▶ **Des composteurs individuels mis à disposition des ménages**
- ▶ **Des abri-bacs collectifs mis en place au sein des communes qui le souhaitent**

1 / LES COMPOSTEURS INDIVIDUELS

La Communauté de Communes du Pays de Bitche, de par sa compétence en matière de prévention des déchets, souhaite mettre en œuvre des moyens adaptés permettant la **réduction des déchets des ménages** et conséquemment, des tonnages transportés.

Comment ?

En proposant gratuitement aux habitants des composteurs individuels !

- ▶ Les foyers d'une à 2 personnes pourront disposer d'un composteur de **300 litres**
- ▶ Les foyers de 3 personnes et plus pourront disposer d'un composteur de **600 litres**

À quelles conditions ?

La gratuité du composteur sera conditionnée à la participation à une **formation aux bonnes pratiques du compostage**.

- Lieu de la formation : Centre Technique de la Communauté de Communes

(9 rue de Haspelschiedt, 57230 BITCHE)

- Durée de la formation : environ 1 heure

- Inscription préalable auprès de la Communauté de Communes

(03.87.96.99.45 ou par mail : service.om@cc-paysdebitche.fr)

- Formation par groupes de 10 personnes

Les objectifs de la formation seront :

- ▶ **Améliorer la qualité du compost**
- ▶ **Réduire les éventuelles nuisances que pourrait engendrer une mauvaise utilisation de l'équipement**

À l'issue de cette formation, les usagers repartiront avec leur composteur à monter chez eux, ainsi qu'avec un petit guide du compostage rappelant les bonnes pratiques !

Puis-je obtenir un composteur sans suivre de formation ?

Puis-je obtenir un composteur supplémentaire ?

Néanmoins, si vous ne souhaitez pas assister à la formation, ou si vous souhaitez obtenir un ou plusieurs composteurs supplémentaires, les composteurs individuels pourront vous être remis sous condition d'une participation financière.

Cette participation financière correspond au **prix d'achat par la Communauté de Communes**, à savoir :

- ▶ Composteur de **300 litres** : 32,96 €
- ▶ Composteur de **600 litres** : 58,74 €

✔ **L'utilisation d'un composteur individuel est une proposition de la Communauté de Communes.**

✔ **L'utilisation d'un composteur n'est pas obligatoire.**

✔ **Tous les habitants peuvent continuer à utiliser les sacs verts, comme c'est le cas aujourd'hui.**

2/ L'EXPERIMENTATION DE MISE EN PLACE D'ABRI-BACS

La Communauté de Communes lance **une expérimentation**, en mettant en place des **abri-bacs** au sein des communes qui le souhaitent.

Un abri-bac : c'est quoi ?

Un abri-bac est un équipement collectif destiné à recueillir vos déchets ménagers. Il sera vidé chaque semaine par notre prestataire.



Un abri-bac : où ça ?

9 communes du Pays de Bitche ont souhaité participer à l'expérimentation, en mettant en place des abri-bacs :

**BINING / BITCHE / BAERENTHAL / ENCHENBERG / MONTBRONN / MOUTERHOUSE
PETIT-RÉDERCHING / ROHRBACH-LÈS-BITCHE / SAINT LOUIS-LÈS-BITCHE**

Les habitants de ces communes peuvent donc déposer leurs biodéchets directement au sein des abri-bacs collectifs installés dans la commune.

Les abri-bacs peuvent être utilisés librement par les habitants de ces communes.

✔ **L'utilisation des abri-bacs est une possibilité pour les habitants de ces communes. Leur utilisation n'est pas obligatoire.**

Les gestes citoyens : TOUS RESPONSABLES !

Ensemble, adoptons les bons gestes citoyens :

► **Le tri au quotidien**

En triant et en recyclant vos déchets, vous vous assurez qu'une grande partie de vos déchets est valorisée ! Le recyclage, c'est avant tout préserver nos ressources naturelles et permettre à nos déchets d'être réemployés ou transformés.



► **Le compostage**

En moyenne, c'est plus de 100 kg de déchets que chaque habitant peut composter chaque année !

En compostant vos épluchures, fanes de légumes, coquilles d'œuf, marc de café, vous produisez un engrais naturel pour votre jardin ou vos plantes d'intérieur.



► **NON au dépôt sauvage**

- Les déchetteries sont à votre service 6 jours sur 7, n'hésitez pas à vous y rendre !
- Le fait de jeter un déchet dans un lieu où il ne devrait pas être est considéré comme un dépôt sauvage, peu importe la nature ou le volume des déchets.
- Les dépôts sauvages sont interdits par la loi.
- Les dépôts sauvages sont passibles de contravention (jusqu'à 1 500 € d'amende).

Selon l'ADEME, les dépôts sauvages représenteraient environ 21 kg par habitant et par an*

(*Source : étude ADEME, « Caractérisation de la problématique des déchets sauvages – Compréhension de leur formation, description de leur gestion au niveau national, retours d'expérience », février 2019)



► **NON au brûlage des déchets ménagers**

- Le brûlage des déchets est particulièrement dangereux et présente des risques pour la santé de ceux qui sont exposés à la fumée.
- Le fait de brûler à l'air libre des ordures ménagères et de détruire des déchets à l'aide d'un incinérateur individuel ou d'immeuble sont interdits.
- Le fait de brûler des déchets ménagers est interdit par la loi (y compris le brûlage des déchets verts).
- Le fait de brûler des déchets ménagers est passible de contravention (jusqu'à 750 € d'amende).



Les gestes citoyens, c'est aussi :

- Sortir les poubelles la veille du ramassage et les rentrer dès le lendemain
- Ne pas déposer de sacs ni de déchets à côté de vos poubelles extérieures
- Ne pas trop remplir les poubelles extérieures (pas de débordement)
- Remplir suffisamment vos sacs de couleur (sacs verts et sacs bleus)

La Carte SYDEM'PASS



Pas de changement pour la carte Sydem'Pass !

Quand dois-je présenter ma carte Sydem'Pass ?

- ▶ Lorsque je souhaite accéder aux deux déchetteries (*Bitche et Rohrbach-lès-Bitche*)
- ▶ Lorsque je souhaite obtenir mes sacs verts et bleus

Toujours gratuite la première fois, elle est refaite **5 euros** en cas de perte ou de détérioration.

Elle est délivrée par la Communauté de Communes du Pays de Bitche et par les Mairies, sur présentation d'un justificatif de domicile et d'une pièce d'identité.

La carte Sydem'Pass est à présenter lors des permanences de distribution de sacs multiflux en communes. Et si vous êtes absent ce jour-là : pas de panique, vous pouvez vous présenter à la permanence d'une autre commune de l'intercommunalité.

En dehors des permanences, la Communauté de Communes dépanne les particuliers : 1 rouleau de sacs par couleur et par foyer.

Réunions publiques

Vous êtes cordialement invités aux réunions publiques sur le thème des « **Ordures Ménagères au Pays de Bitche** ».

En présence de :

- ▶ **David SUCK**, Président de la Communauté de Communes du Pays de Bitche
- ▶ **Serge STEBLER**, Vice-Président de la Communauté de Communes du Pays de Bitche, en charge du patrimoine naturel, de l'environnement et des déchets ménagers

N'hésitez pas à venir échanger au sujet des Ordures Ménagères, aux dates suivantes :

Jeudi 2 juin à 18h00 : ROHRBACH-LÈS-BITCHE, Salle polyvalente

Jeudi 2 juin à 20h00 : GOETZENBRUCK, Salle omnisport

Jeudi 9 juin à 18h00 : VOLMUNSTER, Moulin d'Eschviller

jeudi 9 juin à 20h00 : BITCHE, Espace René Cassin



Je trie Bitcherland!

Pour l'environnement de demain...



Communauté de Communes du Pays de Bitche
4, rue du Général Stuhl 57230 BITCHE

Tél. : 03 87 96 99 45

E-mail : service.om@cc-paysdebitche.fr

www.cc-paysdebitche.fr

Réalisation : Communauté de Communes du Pays de Bitche
Photographies : Communauté de Communes du Pays de Bitche
Impression : A2DV Numérique
Tirages : 18 000 exemplaires

Ne pas jeter sur la voie publique

